

PREMIERE DEMANDE CARTE D'IDENTITE POUR UN MAJEUR

Pièces à fournir :

<p>Si le demandeur possède un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans</p>	<p>Si le demandeur ne possède <u>pas</u> de passeport sécurisé valide ou en possède un périmé depuis plus de 2 ans</p>
<p>Formulaire de demande à remplir directement sur place</p>	<p>Formulaire de demande à remplir directement sur place</p>
<p>2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures</p>	<p>2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures</p>
<p>Copie du justificatif de domicile*(facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse :</u> copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage</p> <p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin) :</u> copie de la pièce d'identité du logeur (recto-verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 30</p> <p>* <i>tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>	<p>Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse :</u> copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage</p> <p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin) :</u> copie de la pièce d'identité du logeur (recto-verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 30</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>

<p>Copie du passeport sécurisé du demandeur Page 3 (photo et signature)</p>	<p>La Ville de Dumbéa a adhéré au dispositif COMEDEC (Communication Électronique des Données d'État Civil). Ce dispositif permet de transmettre les données de l'état civil de manière dématérialisée. Pour les demandes de passeport et de carte d'identité, vous n'aurez plus à fournir d'acte de naissance, la mairie où vous aurez déposé le dossier se chargera de le récupérer via COMEDEC.</p> <p><u>Consulter la liste des communes raccordées au dispositif COMEDEC.</u></p> <p><u>Si le demandeur a été adopté :</u></p> <p>copie intégrale de l'acte d'adoption</p> <p>Copie d'un identifiant (document comportant une signature ou une photo d'identité) : permis, carte CAFAT, carte mutuelle, carte aide médicale, carte électorale etc.</p> <p><u>Si le demandeur a été naturalisé français :</u></p> <p>copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)</p>
--	---

NB : Si vous souhaitez faire apparaître un deuxième nom sur votre carte nationale d'identité (nom d'épouse ou de veuve), merci de fournir une copie d'acte de mariage ou une copie d'acte de décès.

A savoir :

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services ;
- Le demandeur de la carte nationale d'identité doit résider sur la commune ;
- La présence du demandeur de la carte nationale d'identité est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;
- La demande d'obtention d'une carte nationale d'identité est gratuite ;
- Il n'y a aucune condition d'âge pour être titulaire d'une carte nationale d'identité ;
- Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité sécurisée est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Dépôt des dossiers :

**Hôtel de Ville
66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA**

Cellule des titres d'identité: 41 40 31 / identites@ville-dumbea.nc

Ouvert du lundi au vendredi

De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)